



Une région moins dotée en points d'accès aux services malgré un nombre en hausse

En 2017, les Hauts-de-France se distinguent par le taux d'implantation de services proposés à la population le plus faible de France métropolitaine. Le nombre de points d'accès a toutefois progressé de 11,8 % en 5 ans, soit la cinquième plus forte hausse. La quasi-totalité des intercommunalités se caractérise par une croissance de l'offre, qui ne s'accompagne cependant pas toujours d'une augmentation de la diversité des services proposés.

Yohan Baillieul, Mickaël Bréfort

L'offre de points d'accès aux services, véritable enjeu pour les politiques d'aménagement du territoire, évolue dans le temps et se transforme, notamment sous l'effet des dynamiques démographiques et de l'apparition de besoins nouveaux. La base permanente des équipements (BPE) permet, pour 77 services, de comparer leur implantation en 2012 et en 2017 (*source*).

Le taux d'implantation le plus faible de France métropolitaine

Dans les Hauts-de-France, le nombre de points d'accès aux services s'élève à 138 100 en 2017. Les trois quarts de ces points d'accès appartiennent à la gamme de proximité (*définitions*). Les gammes intermédiaire et supérieure représentent respectivement 19 % et 5 % de l'offre régionale, une répartition proche du niveau national.

Parmi les régions de France métropolitaine, les Hauts-de-France se caractérisent par la plus faible dotation en points d'accès, quelle que soit la gamme : seulement 23,0 points d'accès aux services pour 1 000 habitants sont offerts en 2017 contre 30,0 au niveau national (*figure 1*). De même, en 2012, les taux d'implantation étaient respectivement de 20,7 et 27,2 pour 1 000 habitants. Ces écarts concernent surtout la gamme de proximité : 17,4 points d'accès pour 1 000 habitants dans la région en 2017 contre 23,3 en France métropolitaine. Cette moindre dotation est toutefois compensée par une bonne répartition des pôles de services sur tout le territoire, ce qui permet d'assurer des temps d'accès réduits.

14 600 points d'accès supplémentaires entre 2012 et 2017

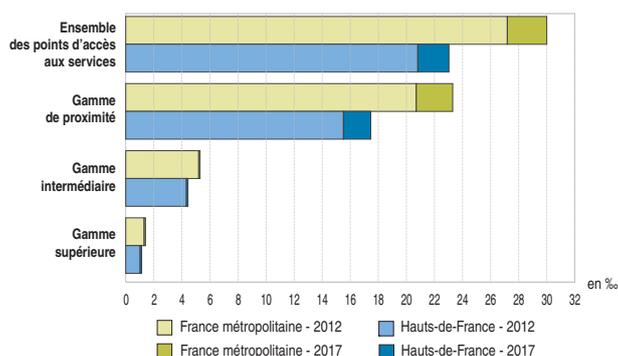
Entre 2012 et 2017, le nombre de points d'accès aux services a augmenté de 14 600 dans les Hauts-de-France, passant de 123 500 à 138 100 en cinq ans. Cette progression de 11,8 % est inférieure à celle constatée pour la France métropolitaine

(+ 13,0 %), mais supérieure à celle de la France de province (+ 10,4 %). L'Île-de-France, qui concentre un point d'accès du territoire métropolitain sur cinq, se distingue par la plus forte hausse (+ 24,6 %). En province, seules les régions Corse (+ 15,8 %), Auvergne-Rhône-Alpes (+ 12,4 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 12,0 %) connaissent des évolutions supérieures à celle de la région. Toutes ces régions se caractérisent notamment par une démographie plus dynamique et par l'importance de la fréquentation touristique.

Comme au niveau national, la gamme de proximité concentre l'essentiel de cette hausse : + 12 700, soit neuf points d'accès aux services supplémentaires sur dix. Parmi les augmentations les plus importantes, figurent les services de taxis, y compris VTC, + 53 %, et certains métiers du bâtiment tels que les plâtriers et peintres (+ 28 %), en lien avec la montée en

1 Un déficit marqué pour les services de proximité

Nombre de points d'accès pour 1 000 habitants en 2012 et en 2017



Lecture : en 2017, le taux d'implantation de services en France métropolitaine s'élève à 30,0 % contre 27,2 % cinq ans plus tôt.

Source : Insee, base permanente des équipements 2012 et 2017.

puissance du régime de l'auto-entrepreneur. Les infirmiers progressent également, de façon plus soutenue qu'en France métropolitaine (+ 35 % contre + 23 %).

Au sein des gammes intermédiaire et supérieure, la région comptabilise 1 900 points d'accès supplémentaires sur la période. Le domaine de la santé connaît des évolutions importantes, par exemple les psychomotriciens (+ 102 %) ou les audio-prothésistes (+ 37 %). L'offre de sage-femmes a quasiment doublé en 5 ans (+ 96 % contre + 60 % au niveau national) : la modification de leur statut à partir de 2014, assortie d'une revalorisation salariale peut expliquer en partie cette forte croissance. Dans les autres domaines, on dénombre plus d'écoles de conduite (+ 17 %) mais moins de magasins d'électroménagers (- 22 %) et de librairies, papeteries, journaux (- 13 %).

La hausse du taux d'implantation n'implique pas une plus grande diversité

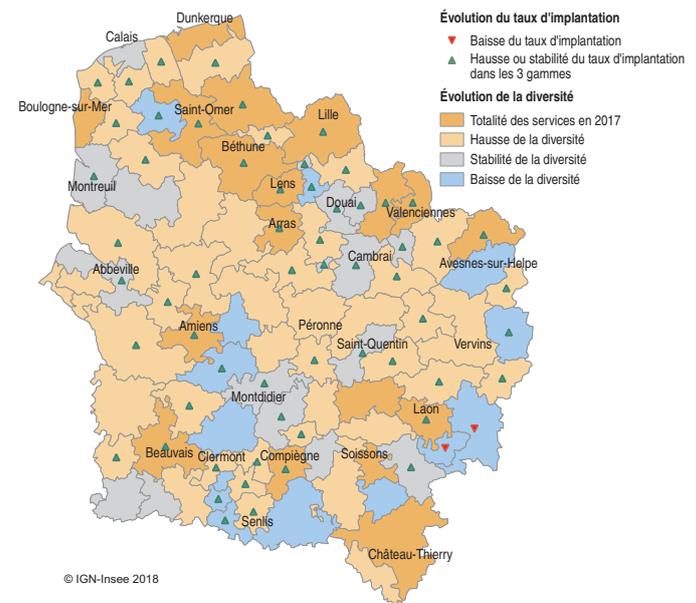
Le nombre de points d'accès pour 1 000 habitants augmente dans la totalité des 94 intercommunalités (EPCI) des Hauts-de-France, à deux exceptions près : les Communautés de communes (CC) de la Champagne Picarde et du Chemin des Dames. Dans les autres EPCI, la hausse globale du taux d'implantation ne se traduit pas toujours par une plus grande diversité dans les services proposés. C'est le cas dans seulement 53 d'entre eux, soit six EPCI de la région sur dix.

Quatre groupes d'EPCI peuvent être distingués (figure 2). Un premier groupe est constitué des 18 EPCI qui proposent la totalité des services en 2017. Ces EPCI abritent les plus grandes agglomérations de la région. Dans la plupart d'entre elles, cette diversité maximale s'accompagne d'un taux d'implantation qui augmente dans chacune des trois gammes.

Un deuxième groupe est constitué des 45 intercommunalités dont la diversité a augmenté en cinq ans sans toutefois proposer l'ensemble des services. Le taux d'implantation augmente dans toutes les gammes dans les trois quarts de ces EPCI.

2 Une diversité renforcée dans six intercommunalités sur dix

Évolution de la diversité et du taux d'implantation dans les intercommunalités



Note de lecture : la diversité des services de la CC Senlis Sud Oise a augmenté entre 2012 et 2017, sans atteindre la totalité des services. Le taux d'implantation des 3 gammes y a augmenté ou a été stable sur cette période.

Source : Insee, base permanente des équipements 2012 et 2017.

Un troisième groupe de 17 EPCI se caractérise par la stabilité du nombre de services différents proposés entre 2012 et 2017. Pour les deux tiers de ces EPCI, le taux d'implantation progresse quelle que soit la gamme.

Enfin, 14 EPCI se distinguent par un recul de la diversité, malgré la hausse du taux d'implantation dans 12 d'entre elles. Cette baisse de la diversité concerne les gammes intermédiaires et supérieures. Dans neuf cas sur dix, ces EPCI sont cependant limitrophes d'un EPCI proposant l'ensemble des services. ■

Source

La base permanente des équipements (BPE) est élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année (ADELI, RPPS, SIRENE, etc.). Elle est gérée par l'Insee annuellement depuis 2007. Elle répertorie plus de 200 équipements et services rendus à la population, sans tenir compte de leur capacité d'accueil.

Champ

Parmi ces 200 services, 110 ont été regroupés en trois groupes correspondant aux trois gammes de la BPE. Dans cette étude, les gammes sont incomplètes puisque ne sont conservés que les services dont l'évolution entre 2012 et 2017 a été jugée robuste. L'étude porte ainsi sur 77 services sur 110 dont on peut appréhender l'évolution au cours des cinq dernières années. Ils représentent 80 % de l'ensemble des points d'accès à ces services classés dans l'une des trois gammes.

Définitions

Les gammes d'équipements réunissent des services qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont souvent présents simultanément au sein des communes. On distingue 3 gammes d'équipements :

- la gamme de proximité : plombiers, boulangeries, épiceries, médecins omnipraticiens, terrains de grands jeux, etc. ;
- la gamme intermédiaire : banques, supermarchés, librairies, magasins de vêtements, etc. ;
- la gamme supérieure : urgences, médecins spécialistes, hypermarchés, etc.

Le taux d'implantation rapporte le nombre de points d'accès aux services à la population. Il est exprimé en nombre de points pour 1 000 habitants. La diversité des services correspond au nombre de services présents parmi les 77 étudiés.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Solène Hilary

ISSN n° 2494-3606
© Insee 2018
Crédits photos : © Laurent Ghesquière

Pour en savoir plus

- Châtel F., Reynard R., « En cinq ans, davantage de services à la population dans les grandes villes », *Insee Focus* n° 125, septembre 2018
- Lejeune F., Vilain E., « Temps d'accès aux services : la densité de population avantage la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie », *Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais-Picardie* n° 1, janvier 2016
- Borey G., Lejeune F., « Des temps d'accès aux équipements favorables – L'espace rural des Hauts-de-France », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 75, mai 2018
- Bonjour V., Leroy L., Michel M., « L'accessibilité des seniors aux équipements de la région Hauts-de-France », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 21, février 2017

